



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.31*
(COM.III)
15 septembre 2005
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le **BÉLARUS**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	II	Sciences exactes et naturelles
Programme :	II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable
Sous-programme :	II.2.1	Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes

Résolution

(33 C/5 par. n°) : 02210 (a) (iii)

Incidences budgétaires

indiquées par l'auteur : 200.000 dollars des États-Unis

Source de financement

proposée par l'auteur : Programme ordinaire - Programme II.2, par. 02201

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Paragraphe 02210

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

(iii) de renforcer les capacités nationales et régionales par la promotion d'activités de mise en réseau, par des échanges scientifiques tendant plus spécialement à la mise

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 17 août 2005.

en place de programmes interdisciplinaires en physique, mathématiques, chimie et sciences de la vie, et en particulier par le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), *y compris la prévention des catastrophes technologiques et l'atténuation de leurs conséquences.*

Note explicative :

L'amendement soumis est fondé sur les propositions présentées par la République du Bélarus et appuyées par la Fédération de Russie et l'Ukraine à la 171^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO (12-28 avril 2005), qui tendaient à inclure dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2006-2007 les activités d'analyse scientifique des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (décision 171 EX/20, par. 84).

Les instituts de recherche des Académies nationales des sciences d'Ukraine, du Bélarus et de la Fédération de Russie procèdent à la mise au point finale des projets ci-après proposés par l'Académie nationale des sciences d'Ukraine :

- Problèmes de la réhabilitation des territoires contaminés à la suite de la catastrophe de Tchernobyl ;
- Effets radiobiologiques à long terme de l'exposition chronique de la flore et de la faune et des êtres humains aux radiations : étude scientifique et pratique.